



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 10 décembre 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**Projet de loi sur les risques majeurs en outre-mer:
Une consultation citoyenne est lancée jusqu'au 20 décembre**

Le Gouvernement prépare un projet de loi sur les risques naturels majeurs en Outre-mer. Cette loi aura pour vocation d'accroître la résilience des territoires ultra-marins.

Une consultation citoyenne est organisée sur les orientations de ce projet, qui s'organise autour de deux axes :

- 1/ Dynamiser la prévention des risques naturels, par :
 - > L'instauration de journées de prévention.
 - > L'adaptation de l'offre assurantielle et des modalités d'indemnisation.
 - > La promotion et l'intégration des mesures parasismiques et paracycloniques.

- 2/ Améliorer l'efficacité des pouvoirs publics au moment de la crise et après, par :
 - > La création d'une procédure instaurant un « état de calamité naturelle exceptionnelle ».
 - > L'instauration d'une obligation pour les opérateurs de prévoir des équipements et compétences techniques pour rétablir a minima les réseaux le temps de la remise en état.
 - > L'obligation de remise en état d'une copropriété après un aléa majeur.
 - > L'adaptation du droit du travail en cas d'évènement exceptionnel.
 - > L'exonération de l'octroi de mer en cas d'aléa dû sur certains types d'équipements.

Pour participer à cette consultation citoyenne ouverte jusqu'au 20 décembre, rendez-vous sur le site internet de la préfecture ww.guadeloupe.gouv.fr

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971